

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 23 janvier 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 23 janvier 2013 à 21h00** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO (21h18).
MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, PEREZ et ROLLAND.

Absents : M. MORENO et ROUSSILLON.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h04

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ Délibérations

- Convention avec le centre aéré de PEZENAS

M. la Maire rappelle aux élus que les enfants de Tourbes ont la possibilité de s'inscrire au centre de loisirs de Pézenas. La contribution demandée aux parents est la même que celle des Piscénois. Par contre, chaque année, la Municipalité de Pézenas demande à la commune de Tourbes, par convention, une participation supplémentaire aux frais de fonctionnement. Cette année, elle est encore dans la limite de 3€02 par demi-journée et par enfant.

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention pour 2013.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

- Approbation de la déclaration de projet du Chemin de Castelnau

Dans un premier temps, M. le Maire informe les élus que M. le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet du Chemin de Castelnau. Il donne lecture du résultat de cette enquête. Pour pouvoir poursuivre les démarches, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve ce projet par délibération.

Renseignements complémentaires données, ce dernier l'approuve à l'unanimité des Présents et Représentés.

➤ Questions diverses.

- Interventions de M. le Maire

- La « Réforme des rythmes Scolaires » étant annoncée, M. le Maire, en se référant au Dossier de Presse du ministère de l'Education Nationale, informe les Elus des diverses modifications possibles tant sur le nombre de jours de travail que sur la répartition des heures de classe sur la journée et sur les activités périscolaires à prévoir.

Cette réforme est prévue pour la prochaine rentrée scolaire 2013-2014 mais peut être repoussée à la rentrée 2014-2015 pour les communes qui le souhaitent ou qui n'ont pas la possibilité de la mettre en place dans les délais impartis.

Côté financement, uniquement pour les communes choisissant de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dès la prochaine rentrée, le gouvernement a décidé la création d'un fonds exceptionnel visant à les aider à déployer les activités périscolaires ou à les améliorer. Celles-ci se verront allouer une dotation forfaitaire, de 50€ par élève.

Pour les communes éligibles à la (DSR) **D**otation de **S**olidarité **R**urale, dont Tourbes fait partie, elles se verront allouer 40€ supplémentaires. Ce qui représenterait pour notre commune, 90€ par élève.

Si la Commune souhaite reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, le Maire doit le signaler au DASEN (**D**irecteur **A**cadémique au **S**ervice de l'**E**ducation **N**ationale) fin mars 2013 au plus tard.

M. le Maire fait remarquer qu'il nous est accordé peu de temps pour la discussion et la concertation avant de faire notre choix.

Il ajoute qu'un entretien a eu lieu avec les enseignants concernant les horaires de la journée de classe. Des propositions ont été faites ; elles seront mises au vote du prochain conseil de maîtres.

Il propose donc de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal en séance de travail, date fixée au 30 janvier 2013, puis de prendre contact rapidement avec les Enseignants, les Parents d'élèves et les associations pour réunir nos réflexions et mettre en place un projet cohérent.

- Après concertations avec les Employés concernés, M. le Maire propose aux élus de nouvelles heures d'ouverture pour la Poste à savoir :

Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h30

Le samedi : De 9h à 12h

Ces heures d'ouverture permettront aux Tourbains une plus grande facilité d'accès aux services de la Poste. De plus, des services annexes (téléphonie mobile, vente de timbres de collections...) seront proposés.

Il souhaiterait également mettre en place un distributeur de billets. Pour cela, il prendra contact avec les services habilités.

Renseignements pris, l'ensemble du Conseil est favorable à ces propositions.

- Concernant l'enquête sur la prolifération des rats (Voir Conseil municipal du 9 janvier 2013), M. le Maire a pris contact avec un professionnel en retraite qui nous guidera dans la démarche à suivre non seulement pour éradiquer le problème mais aussi pour mettre en place une prévention à la prolifération.

- M. le Maire fait une synthèse de la réunion avec M. Gilles PLANCHON concernant son projet agricole d'installation d'une ferme aquatique pour la culture de la Spiruline avec en parallèle un projet de recherche scientifique sur le sujet. Peu d'élus étant présents, il propose de programmer une 2^{ème} réunion à mi-février 2013.

- M. le Maire informe les Elus que la **S**tation d'**E**puration (StEp) a reçu la conformité pour l'année 2011. Il donne les résultats de ce contrôle dans le détail. Il rappelle ensuite les conditions règlementaires d'épandage des boues.

Concernant le raccordement à la StEp de Pézenas, il précise qu'il y aura une réunion avec le bureau d'études « ENTECH », les Elus et les services techniques de Pézenas pour une programmation objective des travaux dans l'attente de la réponse aux demandes de subventions en soulignant que les travaux sur le lycée agricole « Bonne Terre » ne seront pas forcément pris en compte dans la subvention.

- L'association « BTP CFA » de l'Aude géré par l'association régionale « BTP CFA Languedoc Roussillon » qui accueille des apprentis du Bâtiment pour préparer un CAP, sollicite le soutien financier de la Commune pour participer activement à l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des apprentis. Elle nous précise qu'un apprenti inscrit dans leur établissement habite notre Commune.

Comme cela a toujours été la règle, le Conseil n'est pas favorable à accorder des subventions à quelque association que ce soit non domiciliée sur la Commune étant donné le nombre très important de sollicitations tout au long de l'année.

- M. AUBERTIN demande quand les emplacements de parking sur l'Esplanade seront tracés. M. le Maire informe le Conseil que cela sera effectué après que la société ALLEZ ait délimité les emplacements pour l'éclairage public du lieu.

- M. MAZZAGGIO fait état de la demande suivante : La Municipalité devant mettre en place un lampadaire à l'extrémité du Chemin du Verdier, une personne habitant sur cette partie non éclairée souhaiterait savoir quand est prévue cette installation. M. le Maire répond que les six points d'amélioration de l'éclairage public sont actuellement en phase travaux et seront réceptionnés très prochainement.

- Mme BOUCHER rappelle tout d'abord au Conseil le « goûter des Anciens pour la nouvelle année » prévu le samedi 26 janvier 2013 à partir de 14h et demande de l'aide aux élus pour la préparation et le service du goûter.

Ensuite, étant sollicitée par des Tourbains pour des explications au sujet des travaux du «Cœur de village », elle demande que soit affiché sur site le plan détaillé du projet pour que tout le monde puisse être informé et suivre l'état d'avancement des travaux.

Le conseil ne peut être que favorable à cette demande et M. le Maire souligne que le plan est affiché en Mairie depuis plus de huit mois mais qu'il peut être également inséré sur le site de la Commune. Il demande à M. MAZZAGGIO de faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h17**.